

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 novembre 2018 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 22/11/2018

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC du Canton de Fronsac</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur BEC	Ex	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	<b>CDC de l'Estuaire</b>			
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD	Ex	Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIPE	X	<b>CDC Latitude Nord Gironde</b>			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Madame GRACIA	X
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur FRAPPE	Ex	Monsieur JAUBLEAU	
<b>CDC du Cubzaguais</b>				Monsieur HAPPERET	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur BOULAN	
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Monsieur RIMARK	
-	-	Madame GUINAUDIE		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur JOURDAN	
Monsieur ARNAUD		Monsieur MERCADIER		Madame GOUTTE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur FAMEL	Ex	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	X	Monsieur MIETEVILLE	Ex	Monsieur CARREAU	X	Monsieur MOURLOT	

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20181128-2018-43-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2018  
Date de réception préfecture : 29/11/2018

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais a donné procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais

Monsieur BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire a donné procuration à Monsieur BAILAN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire

Invité présent :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

**En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2018, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20181128-2018-43-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2018  
Date de réception préfecture : 29/11/2018

## DELIBERATION N° 2018 - 43

**Objet : Autorisation de signature d'un marché pour l'entretien, la réparation et la fourniture de pièces détachées pour l'ensemble du parc poids lourds de toutes marques**

**Rapporteur : Monsieur MAROIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139.

Considérant que le SMICVAL dispose d'un parc automobile d'une centaine de véhicules ou équipements à motorisation thermique et d'une douzaine de remorques répartis sur les sites de St Denis de Pile et St Girons d'Aiguevives.

Considérant que tous ces équipements doivent être entretenus et réparés dans les meilleurs délais afin de ne pas bloquer le bon fonctionnement du SMICVAL. L'entretien courant et les petites réparations, sont effectués en interne. Toutefois, en fonction du nombre d'interventions à réaliser, de leur nature et de ses effectifs, le SMICVAL délègue une partie de ces travaux à un prestataire privé.

Considérant que depuis plusieurs années le SMICVAL s'est engagé dans une démarche d'entretien préventif de ses équipements et souhaite s'adjoindre l'aide d'experts pour compléter cette démarche.

Considérant que pour toutes ces raisons, il convient donc de recourir à un marché public pour l'achat de pièces utilisées par la régie et pour les réparations effectuées à l'extérieur.

Considérant que le marché actuel se terminant le 31 décembre 2018, un nouvel appel d'offres ouvert a été lancé le 1<sup>er</sup> août 2018 pour une durée de 4 ans et pour un montant estimatif de 1,4 M € HT.

Considérant qu'il s'agit d'un accord cadre à bon de commande, sans minimum, ni maximum, les deux lots sont en multi attribution auquel il sera retenu 2 titulaires par lot, comme suit :

- La répartition du le lot 1 «Entretien et réparation pour l'ensemble du parc poids lourds » se fera en fonction de la note globale obtenue par les 2 meilleurs titulaires. Le titulaire 1 (classé n°1) aura l'exploitation de 55% du volume total de la flotte PL, et le titulaire 2 aura l'exploitation de 45% de la flotte PL. Le SMICVAL se réserve le droit de transférer ponctuellement les PL d'une entité à l'autre en cours de marché en cas de surcharge temporaire ou transfert de technicité.
- La répartition du lot 2 « Fourniture de pièces détachées pour l'ensemble du parc poids lourds de toutes marques » se fera en fonction de la note globale obtenue par les 2 meilleurs titulaires. Le titulaire 1 aura l'exploitation de 60% du volume global, sous forme de famille, et le titulaire 2 aura l'exploitation de 40% du volume global. Le SMICVAL se réserve le droit de transférer ponctuellement des commandes en cas de pénurie d'une entité à l'autre en cours de marché.

Considérant que les candidats doivent répondre à une variante exigée, « Modalités de convoyage » et à une variante facultative, visant à détacher un technicien du candidat sur le site du SMICVAL pour réaliser une prestation habituellement réalisée dans ses ateliers.

Considérant que 2 candidats ont présenté une offre.

Considérant que l'analyse des offres a été présentée à la commission d'appel d'offres le 26 octobre 2018, et que celle-ci a déclaré la procédure infructueuse et décidé d'engager les négociations avec les 2

**Accuse de réception en préfecture**

**033-253306617-20181128-2018-43-DE**

Considérant que les candidats suivants ont été retenus :

**Date de réception en préfecture : 29/11/2018**

✓ lot n° 1 - Entretien et réparation pour l'ensemble du parc poids lourds :



- \* Titulaire 1 : TECHNIFREIN (55 %)
- \* Titulaire 2 : CHAUVEAU (45 %)

✓ lot n° 2 - Fourniture de pièces détachées pour l'ensemble du parc poids lourds de toutes marques :

- \* Titulaire 1 : TECHNIFREIN (60 %)
- \* Titulaire 2 : CHAUVEAU (40 %)

Considérant que les offres des 2 candidats correspondent aux attentes du SMCIVAL que ce soit en termes de qualité des produits, de délais et de prix.

Considérant que le montant estimatif de ce marché pour les 2 lots est de 390 000 € HT/an soit un montant total pour les 4 ans de 1 560 000 € HT/an.

Considérant que les crédits nécessaires à l'exécution du présent marché seront prévus au BP 2019.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces détachées pour l'ensemble du parc poids lourds de toutes marques, d'une durée de 4 ans, dans les conditions énumérées ci-dessus.

**Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 48 délégués en exercice), dont 2 procurations, le Conseil Syndical décide :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces détachées pour l'ensemble du parc poids lourds de toutes marques, d'une durée de 4 ans, avec les entreprises TECHNIFREIN et CHAUVEAU, dans les conditions énumérées ci-dessus.

**Article 2 :**

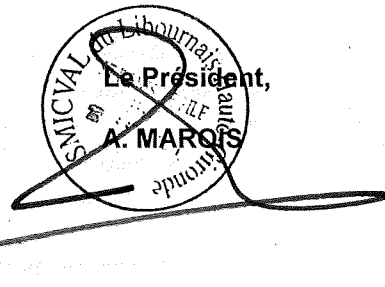
Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article final :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS**  
**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 28 novembre 2018**

Le Président,  
**A. MARQUIS**

A circular stamp with the text "SMCIVAL" and "Libournaise" is partially visible. A signature in black ink is written over the stamp.

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20181128-2018-43-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2018  
Date de réception préfecture : 29/11/2018